

MAIRIE  
DE

**MARCORIGNAN**

11120

Tél. : 04 68 93 60 09

Fax : 04 68 93 47 03



## ARRETE MUNICIPAL n° 2008-43

-----

Objet : Mise en sens unique de la Rue de la Chapelle (du n°01 aux feux tricolores).

Le Maire de la Commune de MARCORIGNAN (AUDE),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L 2213.1 à L 2213.4,

VU le Code de la Route, Article R 411.8,

CONSIDERANT que, dans l'intérêt de la sécurité à la rentrée et à la sortie des Ecoles, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

### ARRETE

Article 1 : A compter du 02 Septembre 2008, un sens unique est instauré Rue de la Chapelle, (du n°1 aux feux tricolores), pendant la période scolaire, de 8h45 à 9h15, de 11h45 à 12h15, de 13h45 à 14h15 et de 16h45 à 17h15 les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi. Le sens autorisé est celui de l'Avenue de Narbonne vers la Rue Saint Laurent.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place et entretenue par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Service de la Mairie de MARCORIGNAN (AUDE), Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NARBONNE, Monsieur le Brigadier Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

à MARCORIGNAN,  
le 1<sup>er</sup> Septembre 2008

Le Maire  
Aimé LAFFON

